



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, France D'Amour, directrice générale, que le conseil municipal de la Ville de Clermont, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 14^e jour du mois de juin 2021, a adopté le règlement VC-415-21-15 « **Modifiant le règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés** ».

AVIS PUBLIC est aussi donné que ledit règlement est actuellement déposé au bureau de l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 15^e jour du mois de juin 2021.

**France D'Amour
Directrice générale**